



Commission du personnel
(collège des autres membres
du personnel)



Syndicat des Services Publics - Genève



GRAND THEATRE DE GENEVE et BIBLIOTHEQUE DE GENEVE MÊME COMBAT!

La loi sur la répartition des tâches entre les Communes et le Canton en matière de culture prévoit que le Canton doit soutenir les institutions d'intérêt stratégique. Le GTG, la BGE et les différents sites liés, ainsi que l'OSR ont été désignés *institutions d'intérêt stratégique*. Le Canton, la Ville de Genève et les autres Communes se concertent en vue d'une répartition des tâches et d'une nouvelle gouvernance de ces institutions. Un projet de loi doit être déposé en principe d'ici à la fin 2017. S'agissant du GTG et de la BGE, il est question d'un partenariat renforcé entre le Canton et la Ville de Genève ou d'un transfert intégral au Canton. Par transfert, il ne faut pas comprendre que le canton va engager le personnel municipal qui y travaille actuellement comme fonctionnaire de l'Etat ! Il s'agit du **transfert de la charge de subventionner** ces institutions et donc de participer aux décisions en obtenant des sièges dans les Conseils de Fondation. Le projet est d'externaliser à terme le personnel du Grand Théâtre de Genève, ainsi que celui de la Bibliothèque de Genève et les différents sites liés (Bastions, La Musicale, Centre d'iconographie, Musée Voltaire, Villa La Grange). Pour le GTG vers la Fondation du Grand Théâtre de Genève. Pour la BGE, vers une nouvelle Fondation à créer en partenariat avec l'Université ou d'autres.

Non au bradage des conditions de travail et de retraite

Cela créerait un personnel à deux vitesses pour une même fonction, et péjorerait gravement les conditions de travail et de retraite du personnel concerné, même si on nous répète vouloir maintenir les droits acquis pour le personnel en place. Le but visé est de faire des économies sur le dos du personnel.

La réforme de la gouvernance de ces institutions ne suppose pas de modifier le Statut du personnel.

Respect du partenariat social

La position du personnel est claire. Elle a été définie par l'AG du personnel de la Ville de Genève du 16 décembre 2016, par l'AG du personnel du GTG du 6 avril 2017 et par l'AG du personnel de la BGE du 25 avril 2017:

Pas d'externalisation du personnel de la Ville de Genève. Pas de transfert des rapports de travail à la Fondation du GTG du personnel actuel ou futur. Maintien de la BGE et des différents sites liés au sein de la Ville de Genève. Préservation de la Caisse de retraite CAP-Prévoyance.

Les organisations du personnel ont été reçues à leur demande par le comité de pilotage politique Culture du Canton, de la Ville de Genève et de l'ACG, par le Conseil administratif et par le Conseil de Fondation du Grand Théâtre. Elles ont demandé des garanties écrites concernant le personnel, de voir le projet de loi et les modifications des Statuts envisagés et le respect du partenariat social. A ce jour, nous restons sans réponse. Aucune transparence n'existe sur les projets en cours. Le personnel n'attendra pas que tout soit ficelé pour agir.

Défendons nos emplois, défendons nos savoir-faire !

Le Grand Théâtre de Genève

Le but de la Fondation est d'assurer l'exploitation du Grand Théâtre de Genève. Il s'agit d'une Fondation communale de droit public dont le conseil est composé d'un membre par parti politique représenté au Conseil municipal de la Ville de Genève, 5 membres désignés par le Conseil administratif et 2 Conseillers administratifs. Le personnel ne dispose d'aucun siège et n'y a pas de voix délibérative comme dans d'autres Fondations de droit public. Le financement provient d'environ 40 millions de francs de la Ville de Genève, 2,5 millions de francs des communes, du soutien des mécènes et des recettes des spectateurs. Le canton a accordé 3 millions de francs en 2017, mais a refusé de s'engager pour 2018 comme prévu initialement.

Environ 300 collaborateurs-trices travaillent au GTG : 200 fonctionnaires au bénéfice du Statut du personnel de la Ville de Genève et 70 artistes permanents (Choeur et Compagnie du Ballet) au bénéfice de conventions collectives de travail spécifiques. Environ 30 collaborateurs-trices engagés directement par la Fondation du GTG qui occupent des fonctions très spécifiques (direction, régie de scène, administration du ballet, métiers de la communication) et le personnel d'accueil. Du personnel temporaire vient renforcer les équipes techniques de scène et aux ateliers. Il est aussi directement engagé par la Fondation. Le Chœur demande depuis longtemps une amélioration de ses conditions salariales, sans succès à ce jour.

Le Grand Théâtre de Genève fabrique la majeure partie des décors, costumes et accessoires utilisés dans ses productions lyriques et chorégraphiques. On y trouve des décorateurs, des menuisiers, des serruriers, des peintres, des tapissiers, des accessoiristes, des habilleurs, des perruquiers, des maquilleurs, des costumiers, des tailleurs, des couturiers, des machinistes, des mécaniciens, des électriciens, des dessinateurs, des informaticiens, des collaborateurs à la billetterie, des gestionnaires en ressources humaines, des comptables, du personnel de restauration, des spécialistes de la communication, des archivistes. Le Grand Théâtre pérennise des savoir-faire dans tous ces domaines, forme des apprenti-e-s, sauvegarde le patrimoine.

La Bibliothèque de Genève et les sites liés

La Bibliothèque de Genève et les différents sites liés (Bastions, La Musicale, Centre d'iconographie, Musée Voltaire, Villa La Grange) sont aujourd'hui entièrement aux mains de la Ville de Genève. Environ 110 personnes sont employées par la municipalité au service de la BGE, qui assume des missions patrimoniales et publiques : 60 kms de livres, 25'000 livres sur Voltaire, 70'000 partitions, 4 millions d'images, 128'000 documents prêtés. Il s'agit d'institutions formatrices.

On y trouve une multiplicité de métiers : des bibliothécaires, des aide-bibliothécaires, des archivistes, des conservateurs-trices, des restaurateurs-trices chargé-e en conservation préventive, des collaborateurs-trices scientifiques, des collaborateurs-trices techniques, des chargé-e-s de communication, des concepteurs-trices en communication web, des photographes, des infographistes, des nettoyeurs-euses, des huissiers, des comptables, des employé-e-s administratifs-ves, des gestionnaires RH, des chercheurs-euses, etc.

L'audit de la Cour des comptes en cours à la BGE ne devrait pas livrer son rapport avant le mois de novembre 2017. C'est que le climat délétère vécu par le personnel de la BGE depuis l'arrivée de son nouveau directeur n'est pas réglé. Pétition du personnel, plaintes nombreuses à la DRH de la Ville et à l'inspection cantonale du travail, démissions et demandes de transfert, maladies et défaut de commission du personnel faute de candidat-e-s prêt à subir les désagréments liés à cette représentation, n'ont pas suffi à convaincre le chef du Département de la culture et du sport de la souffrance vécue par le personnel, en raison de comportements inadéquats et d'un management manquant de compétences métier. Une enquête de l'OCIRT est également en cours.

Nous sommes le patrimoine vivant de la Ville de Genève. Ne laissons pas brader nos emplois !